

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2017

PRESENTS : Messieurs LAVALLADE, BREGEON, DAUCHY, DELAVERGNAS Mesdames LETURGIE, DUTROP, MOUSNIER, PEROUX.

ABSENTS EXCUSES : M. BROOKE Alan et Catherine PEROUX.

ABSENT : M. DELAVALLADE Patrice.

Ordre du jour :

- Vote du Compte administratif 2016 Budget Commune et Assainissement,
- Approbation du compte de gestion 2016 Budget Commune et Assainissement,
- Affectation de résultats Budget Commune et Assainissement,
- Local Communauté de Communes,
- Convention centre de gestion de la Charente Maritime,
- Concession cimetière
- Questions diverses

1/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Madame Jocelyne LETURGIE présente le compte administratif de la Commune.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Concernant le compte administratif du budget assainissement et après avoir fait l'objet de diverses discussions notamment sur les nouveaux tarifs appliqués celui-ci est adopté à l'unanimité

2/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET COMMUNE ET ASSAINISSEMENT,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016.

1 / Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ Statuant sur l'exécution du budget commune et du budget assainissement de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- ✓ Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3/ AFFECTATION DE RESULTATS BUDGET COMMUNE ET ASSAINISSEMENT,

Commune

	Résultat CA 2015	VIREMEN T A LA Section Fonctionne ment	RESULTAT DE l'exercice 2016	RESTE A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	-115 303, 63€		-32 403, 34 €	-50 000.00	-50 000.00€	-197 706, 97 €
Recettes	281 182, 07€	-117 614, 63 €	94 537.68, 20 €			258 105, 12 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	258 105, 12€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au Budget primitif (c/1068)	197 706, 97€
Solde disponible affecté comme suit :	0.00
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	60 398,15€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	197 706, 97€
Total affecté au c/1068 :	
Déficit Global cumulé au 31/12/2016	0
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- donne son accord concernant l'affectation des résultats,
- Approuve le Compte administratif 2016

Assainissement

	Résultat CA 2015	VIREMENT A LA Section Fonctionnement	RESULTAT DE l'exercice 2016	RESTE A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	88 057, 66€		-8 834.57 €	€	€	79 223.09 €
Recettes	0€	0 €	- 14 080.41 €			- 14 080.41 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	-14 080.41€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au Budget primitif (c/1068)	0€
Solde disponible affecté comme suit :	0.00
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0€
Total affecté au c/1068 :	
Déficit Global cumulé au 31/12/2016	-14080.41€
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- donne son accord concernant l'affectation des résultats,
- Approuve le Compte administratif 2016

4/ LOCAL COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il va solliciter le président de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais de garder une antenne à Bussière-Badil. En effet, la résiliation du bail de location doit prendre fin au 31 mars 2016 mais les locaux ne sont toujours pas vides par manque de place dans les bureaux de Nontron.

5/ CONVENTION CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE MARITIME

Convention pour le calcul des allocations de perte d'emploi et suivi de la prestation.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'il est nécessaire de signer une convention avec le Centre de gestion de la Dordogne pour le calcul des allocations de perte d'emploi et suivi de la prestation pour un agent de la Commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

6/ CONCESSION CIMETIERE

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'instaurer les tarifs des concessions et inhumations de la manière suivante, à compter du 1^{er} Avril 2017.

- ✓ Concession perpétuelle 20 € le mètre.
- ✓ Location columbarium : 15 ans = 250€
30 ans = 500€
50 ans = 750€

7/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que la pente du dos d'âne va être rectifiée.

Madame LETURGIE annonce que le projet pour l'instauration d'un "marché" à Bussière-Badil se concrétise et que différents producteurs sont favorables à cette réalisation.

La séance est levée à 22 heures